

Monsieur,

Vous avez, au travers de votre lettre-pétition, attiré mon attention sur la possibilité de déposer devant le Sénat une motion tendant à réunir la Haute Cour afin de prononcer la destitution du Président de la République, en vous fondant sur les dispositions de l'article 68 de la Constitution.

Je comprends les raisons de votre colère ainsi que les difficultés auxquelles les Français sont confrontés chaque jour, en particulier dans les territoires ruraux et périurbains. Face à l'incompréhension du pouvoir exécutif, le Groupe Les Républicains au Sénat a pleinement exercé ses prérogatives institutionnelles et a choisi, dans un esprit constructif, le 26 novembre dernier, de supprimer la hausse des taxes sur le carburant prévue dans le projet de loi de finances pour 2019 et a demandé au gouvernement de ne pas revenir sur cette disposition adoptée par le Sénat. Le Gouvernement vient de confirmer non pas un moratoire mais la suppression de la hausse de cette fiscalité initialement envisagée.

Le Groupe LR au Sénat s'est ainsi, une nouvelle fois, résolument opposé à la politique menée par le chef de l'Etat et sa majorité depuis 18 mois.

Vous souhaitez que le Sénat « destitue le Président de la République ».

Cette possibilité, strictement encadrée, ne peut être utilisée que dans des cas très exceptionnels qui ne sauraient relever de l'opportunité politique (pour sanctionner un projet ou un programme) et constituer une sorte d'« impeachment » à la française. Une telle hypothèse n'est pas concevable en ce qu'elle permettrait à un contre-pouvoir de remettre en cause (pour un motif d'opportunité politique), la voix du peuple français qui s'est exprimé (ou a eu l'occasion de le faire) - au suffrage universel direct - lors de l'élection du Président de la République. Cette procédure (qui n'a jamais été utilisée) ne peut être constitutionnellement mise en œuvre que lorsque l'institution même de la présidence de la République et l'équilibre des pouvoirs sont mis en péril par le comportement du Président, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

En tout état de cause le Sénat demeure attentif aux préoccupations qui ont été exprimées ces derniers jours et ne manquera pas de les relayer, aussi souvent que nécessaire, dans un esprit constructif et dans le strict respect de la Constitution, garante de notre démocratie et de notre idéal républicain, auxquels je ne doute pas que vous soyez vous aussi très attaché. Citoyens ou élus, la gravité de la situation appelle chacun d'entre nous à faire preuve, en conscience, de dialogue et de responsabilité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée et de mes sentiments dévoués.

Jackie PIERRE

Sénateur des Vosges